

Hautes Terres Communauté

Le 17 juin 2025

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Recu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025 ID: 015-200066637-20250617-2025_DPRSDT_186-AR

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-186

2.3 - Droit de préemption urbain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet: Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain DIA.015.141.25.0013 - Neussargues-Moissac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4;

Vu la délibération du conseil municipal de Neussargues en date du 13 janvier 2017 portant approbation du plan local d'urbanisme de Neussargues ;

Vu la délibération de la commune de Neussargues en date du 02 juillet 2018 instaurant le droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du PLU approuvé le 13 janvier 2017 ;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain;

Vu la délibération n°2024-CC-205 en date du 09 décembre 2024 portant institution du droit de préemption urbain renforcé;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 juin 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



Hautes Terres Communauté Le 17 juin 2025

Envoyé en préfecture le 17/06/2025 Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le



ID: 015-200066637-20250617-2025_DPRSDT_186-AR

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-186

2.3 - Droit de préemption urbain

Date de dépôt au guichet (mairie)	27/05/2025		
Numéro d'enregistrement	DIA.015.141.25.0013		
Propriétaires du bien (vendeurs)			,
Description du bien			
Adresse précise du bien	26 rue de la sapinette		
	15170 Neussargues-Moissac		
	Section et N°	Superficie	
	AC42	419	m²
Références cadastrales			
	Superficie	419	m²
	totale		
Zonage du PLU			UC
Au sein du périmètre ORT de la commune	NON		
Immeuble	Bâti sur terrain propre		
Nature des droits cédés	Pleine propriété		
Usage	Habitation		
Prix	120 000 €		
FIIX	120 000 C		
Prix / m² de terrain	286,40 /m²		
Acquéreurs			
Signature de la DIA		27/05/2	2025
Notaire ou autre mandataire	Office notarial GMT Murat		

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.